

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

10 SEPTEMBRE 2020 – N°7/2020

Excusés : Guillaume RCHIGNAC, Frédéric MOREAU

I – Espace de loisirs Hermeline

Bilan d'activité de la saison estivale et point budgétaire

Compte tenu de la crise sanitaire et du contexte d'insécurité réglementaire et financière, une nouvelle organisation a été mise en place dès le 1^{er} juillet. Un suivi hebdomadaire a été assuré pour mettre en adéquation au mieux le personnel saisonnier avec le niveau réel des activités.

Après une baisse de 85% des produits des activités sur le printemps (avril, mai, juin), l'activité en juillet a progressé de 22% par rapport à 2019. Le mois d'août a été quasiment identique. A noter, une fréquentation notoire de l'activité vélorail (+ 20%).

Le chiffre d'affaires final (environ 205 000€) restera inférieur au prévisionnel (229 000 €). La participation de la commune à l'équilibre de ce budget (correspondant à la contrepartie du coût des activités relevant exclusivement de missions d'intérêt général) sera conforme à celle inscrite au budget (30 000 €). Grâce à une maîtrise des charges à caractère général et des charges de personnel (optimisation des horaires des saisonniers), le budget 2020 du SPIC Hermeline devrait terminer en excédent. L'Espace Hermeline est ouvert tous les week-end jusqu'au 31 octobre. Une réunion spécifique de commission aura lieu fin octobre pour faire un bilan complet de la saison 2020 et arrêter les orientations 2021.

Gestion du plan d'eau :

Le traitement des boues du bassin de décantation a été réalisé courant septembre (prestation de la SAUR, 13 000 € TTC). Suite à la sécheresse de cet été et à la crise sanitaire, il a été décidé de reporter à 2021 la vidange du plan d'eau. Néanmoins, il sera procédé à un abaissement hivernal dans le cadre de la gestion de la qualité des eaux de baignade.

Compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire et des contraintes d'organisation, il a été décidé de reporter l'organisation **du 3^{ème} Trail du PNR Périgord Limousin** (17 octobre 2020).

II – Programme d'investissements 2021 :

Dépôt demandes de subventions Contrat Territorial Départemental 2020 et de l'Etat (Plan de relance DSIL)

Dans le cadre de l'enveloppe annuelle consacrée au dispositif des contrats territoriaux départementaux (CTD) mise en œuvre par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour soutenir les investissements des communes, les demandes de subventions sont proposées pour les projets suivants :

- **Renouvellement de la demande concernant la réhabilitation de l'église de Bussière-Galant** pour un montant total de 269 139 € H.T. Il est sollicité l'attribution d'une seconde tranche financière à hauteur d'une dépense subventionnable de 149 600 € H.T et une aide au taux de 30% soit une subvention estimée à 44 880 €.
- **Renouvellement pour une 3^{ème} tranche financière du programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement** de la commune. La 1^{ère} tranche de travaux (Mise en séparatif du secteur de la Gare et de la route de St Nicolas Courbefy) est évaluée à 1 087 183 € H.T.
- **Programme de grosses réparations de voirie sur diverses voies communales** pour un montant de travaux évalué à 70 000 € HT soit 84 000€ TTC. L'aide du Département est sollicitée à hauteur de 40% du coût H.T soit une aide de 28 000 €.
- Réalisation de **l'effacement du réseau d'éclairage public, Avenue de Limoges**. Sur la base du devis SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne), le montant total des travaux est évalué à 60 600 € H.T subventionnable au taux de 40% soit une aide sollicitée de 24 240 € H.T

Dans le cadre du plan de relance et la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) deux dossiers ont été déposés auprès des services de la Préfecture :

- Opérations de mise aux normes des réseaux d'assainissement avec la 1^{ère} tranche de travaux : mise en séparatif du secteur de la Gare et de la route de St Nicolas Courbefy.
- **réhabilitation de l'église de Bussière-Galant** : ravalement des façades, rénovation des peintures intérieures et des plafonds.

L'appel d'offres rénovation intérieure et extérieure de l'église sera réalisé d'ici la fin de l'année. La première tranche de travaux (peintures intérieures) pourrait être lancée en février 2021 et poursuivie au printemps par la réhabilitation des façades.

Appels d'offres réhabilitation des systèmes d'assainissements de la commune,

Le montant total des travaux (Etude, maîtrise d'œuvre, travaux sur les réseaux et les stations d'épuration....) est évalué à 2 388 768 € H.T. Le marché de travaux et le calendrier prévisionnel se décomposeront autour de 2 lots de la manière suivante :

| Décomposition | Estimation (Travaux et Maîtrise d'œuvre) | Durée estimative du chantier | Période prévisionnelle de réalisation |
|---|---|---|--|
| Lot n°1 : réseau de collecte | | | |
| Tranche ferme : Mise en séparatif du secteur de la Gare et Saint Nicolas de Courbefy, y compris mise en conformité des 70 branchements et mise en place de la conduite de refoulement | 1 087 183,02 € HT | 65 semaines (15 mois) | 2021 – 2022 |
| Tranche optionnelle 1 : Réhabilitation du réseau unitaire route Richard Cœur de Lion | 135 398,12 € HT | 8 semaines (2 mois) | 2021 – 2022 |
| Tranche optionnelle 2 : transfert des effluents vers le nouveau site de traitement, comprenant le poste de refoulement le réseau allée des Sapins, le fonçage sous la voie SNCF | 286 837,23 € HT | 18 semaines (4 mois) | 2023 – 2024 |
| Total lot n° 1 | 1 519 418,36 € HT | | |
| Lot n°2 : stations de traitement | | | |
| Tranche ferme : station de traitement Gare-camping - FPR 520 EH y compris zone d'infiltration | 619 199,40 € HT | 37 semaines (8 mois) | 2023 – 2024 |
| Tranche optionnelle 1 : station de traitement du bourg – FPR 195 EH, y compris zone d'infiltration | 250 150,96 € HT | 15 semaines (3 mois) | 2025 |
| Total lot n°2 | 869 350,36 € HT | | |
| TOTAL | 2 388 768,72 € HT | | |

Le Conseil municipal a approuvé le lancement de ce programme et a décidé de solliciter l'aide financière aux taux les plus élevés de l'Etat (DSIL), de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour l'ensemble des dépenses (études, travaux...) liées à ce programme,

Un **appel d'offres** sera lancé d'ici la fin de l'année avec l'objectif de commencer une première phase de travaux en 2021 concernant :

- Une tranche ferme : mise en séparatif du secteur de la Gare et Saint Nicolas de Courbefy, y compris la mise en conformité des 70 branchements et, mise en place de la conduite de refoulement estimée à 1 087 183 € HT.
- Une tranche optionnelle : réhabilitation du réseau unitaire, route Richard Cœur de Lion, estimée à 135 398 € HT.

Parallèlement, il est décidé d'engager l'**acquisition de terrain** nécessaire à la réalisation de la nouvelle station d'épuration ainsi que la **révision du zonage d'assainissement** réalisé en 2011 pour intégrer de nouvelles zones d'habitation sur la Gare et étudier la mise en place d'un zonage d'assainissement non collectif sur les villages de St Nicolas Courbefy et Brumas.

Des contacts ont été pris avec Mme SCHMITT pour l'acquisition d'un terrain situé en continuité directe de la zone du plan d'eau. Il est proposé l'**acquisition d'une parcelle d'environ 4,5Ha**. Un bornage sera réalisé par un géomètre. Elle permettra l'aménagement de la nouvelle station d'épuration mais également l'extension du parc accrobranches, et un aménagement des berges de la Dronne en continuité du bassin de décantation.

Réflexion sur les nouveaux investissements.

Il est décidé de lancer une consultation pour désigner un maître d'œuvre afin d'élaborer un programme de rénovation de la salle polyvalente (isolation, sonorisation, éclairage, peinture...) et de l'école maternelle (changement des menuiseries et système de renouvellement de l'air, réfection des façades). Un aménagement de sécurité sera aussi étudié avec l'Agence technique départementale.

Sera étudiée également la mise aux normes des équipements du stade de Puychabrol : implantation de vestiaires modulaires (sanitaires, douches...).

Enfin, il sera procédé au renouvellement de l'équipement informatique et numérique dans les écoles et au secrétariat de Mairie.

III – Affaires diverses

Bilan rentrée scolaire :

Les effectifs sont stables avec 43 élèves à l'école primaire du bourg et 25 à l'école de la Gare soit 68 élèves au total (67 à la rentrée 2019). L'organisation du personnel communal intervenant dans les écoles a été reconduite afin d'assurer la mise en œuvre optimale du protocole sanitaire. Au total, 4,5 équivalents temps plein interviennent dans les écoles pour assurer les cantines, la garderie, les aides à la classe, le ménage des locaux.

En partenariat étroit avec les directrices d'écoles, un dossier de subvention a été déposé dans le cadre du **Label Ecoles Numériques**. Il est prévu d'équiper les écoles maternelles et primaires en nouveaux matériels numériques : ordinateurs portables, tablettes, écran tactiles, tableaux numériques, vidéo-projecteurs. Le montant des investissements (évalué à 19 000€ H.T) peut être subventionné à 50% avec un plafond de 7 000€.

Cet achat de matériel éducatif sera également financé par un don de 10 000 € de l'Amicale scolaire.

Rétrocession de terrains dans le cadre du programme Nature 2050 par la Caisse et Dépôts et Consignations en partenariat avec le PNR Périgord Limousin.

La Caisse des Dépôts Biodiversité a proposé la rétrocession à titre gracieux à la commune de parcelles classées en zones humides au lieu-dit Le Mazet Ouest d'une surface totale de 5,76 hectares. L'acte notarié est intervenu le 30 septembre 2020.

Maison Médicale :

La nouvelle **kinésithérapeute, Neila BOX AGUILAR** a intégré les locaux de la maison médicale au 1^{er} octobre 2020. Les locaux sont loués aux différents professionnels de santé par bail commercial notarié. Les charges locatives (énergie, eau, nettoyage des parties communes et toute autre charge) seront calculées au prorata des surfaces attribuées à chaque praticien.

Evolution du personnel communal

Dans la perspective du départ à la retraite de Mireille CHOUIN, secrétaire de Mairie au 1^{er} semestre 2021, il est décidé de lancer un appel à candidature sur un poste de Secrétaire générale de mairie/Direction générale des services.

Le règlement intérieur du Conseil municipal a été approuvé, il formalise les règles de convocation, d'organisation et de fonctionnement du conseil municipal.

Guillaume RICHIGNAC est désigné pour représenter la commune à au sein de l'Agence Technique Départementale 87.

IV – Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus

Pour rappel, la communauté de communes est administrée par un **conseil de communauté** composé de **35 membres élus** et par un **bureau de 15 membres** composés d'un Président, de 7 Vice-présidents et de 7 conseillers communautaires délégués. Toutes les communes sont représentées au bureau. Le nouveau président est Mr Stéphane DELAUTRETTE, Maire des Cars.

Pour la commune de Bussière-Galant, Emmanuel DEXET, Maire a été désigné 2^{ème} vice-président en charge du développement local.

Des commissions thématiques ont été créées dans lesquelles siègent les conseillers communautaires et conseillers municipaux désignés par les communes. Elles correspondent aux principales compétences de la Communauté de Communes. Pour Bussière-Galant, les représentants sont les suivants :

- Communication : MC BEYRAND, S. BOULESTEIX
- Développement Culturel : K. BEYLOT POULET, S. BOULESTEIX
- Développement local et économique : MC BEYRAND, X. COUVY
- Aménagement de l'espace et urbanisme : E. JACQUEMENT, C. BARRY
- Environnement et cadre de vie : C. BEYLY LE SECH, G. MOULY,
- Transition écologique et énergétique : C. BEYLY LE SECH, G. MOULY, G. NOËL
- Travaux et patrimoine communautaire : E. JACQUEMENT, S. RAYNAUD

Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le FPIC permet une péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes favorisées pour la reverser à des intercommunalités et communes isolées moins favorisées. Le fonds de péréquation 2020 est en légère hausse. Ainsi, le reversement 2020 à la commune devrait d'être de 29 155 € contre 27 782 € en 2019.

Vu le 10 octobre 2020
Le Maire,
Emmanuel DEXET



